



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UN SITE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉCUPÉRER LA TERRE ET LES BRANCHES!

Saint-Hyacinthe, le lundi 21 juin 2021 — La taille des haies et des arbustes fait souvent partie des travaux nécessaires pour les propriétaires d'immeubles. À cet effet, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que seules les petites branches d'un diamètre inférieur à 2,5cm (1 po) et d'une longueur maximale de 60 cm (24 po) peuvent être déposées dans les bacs bruns.

Bien que ces matières ne soient pas considérées comme des matières résiduelles, une alternative est cependant offerte aux citoyens qui doivent disposer de branches un peu plus volumineuses, puisqu'elles peuvent endommager les équipements de traitement de la matière organique lorsqu'elles sont déposées dans les bacs bruns. En effet, un site est mis à la disposition des citoyens des municipalités membres de la Régie, suite à une entente intervenue avec la ville de Saint-Hyacinthe, pour la récupération de la terre et des branches en petite quantité. Ce site est situé au 1000, rue Lemire et il est accessible gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie du lundi au jeudi de 8h00 à 16h15 et le vendredi de 8h00 à 12h45.

De plus, la Régie tient à rappeler que le site de récupération des branches de la Ville d'Acton Vale est dorénavant réservé exclusivement aux résidents de cette municipalité.

BONNE RÉCUPÉRATION!

- 30 -

Source:

Réjean Pion, directeur général

450 774-2350 riam@riam.quebec